Le Grain de sable

N° 401 - Vendredi 14 février 2003

FETE VALENTIN PAS LA GUERRE

Dans ce numéro



Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
»Non à la guerre » – Manifestations contre la guerre dans au moins 300 villes du monde – 58 capitales – 58 pays

C'est la lutte globale

Par Jan Aart Scholte, Chercheur à l'université de Warwick, Royaume-Uni

Cet article est extrait du dernier numéro du journal Alternatives Internationales, n° 6 (Janvier – Février 2003). Il ouvre un dossier de 18 pages consacré à « ceux qui inventent un autre monde » avec notamment des articles sur Greenpeace, ATTAC, le rôle international des ONG, un entretien avec Edgar Morin.

Cent mille personnes sont venues à Porto Alegre pour la troisième édition du Forum social mondial, fin janvier. Deux fois plus que l'an dernier, quatre fois plus qu'en 2001. Jamais tant de citoyens ne se sont mobilisés dans des rencontres à l'échelle mondiale. Jamais tant d'associations professionnelles, de syndicats, d'ONG, d'organisations religieuses, de groupes de réflexion ne se sont intéressés aux grands enjeux planétaires, qu'il s'agisse d'environnement, de course aux armements ou de droits de l'homme.

Le nombre d'organisations transfrontalières (présentes dans plusieurs pays) en activité a plus que décuplé ces quarante dernières années, passant de 1 700 en 1960 à 18 000 aujourd'hui (1). Et encore, ce chiffre ne prend-il pas en compte la multitude de réseaux, de coalitions et d'alliances qui rassemblent ponctuellement des citoyens partout dans le monde. Certes, le phénomène n'est pas sans précédents et « l'internationale citoyenne » n'est pas née pas née en 1999 à Seattle.

Dès la fin du xixe siècle, les syndicats, les anarchistes, les pacifistes s'organisaient par-delà les frontières. Tout au long du xxe siècle, les mouvements féministes, les militants anticoloniaux déplaçaient leur action sur la scène mondiale. Il n'empêche. L'ampleur que prend aujourd'hui la mobilisation internationale des citoyens est inédite. Les grands rassemblements de l'internationale communiste, au début du siècle, comme le congrès de Bakou en 1920, ne réunissaient jamais plus de quelques milliers de personnes, et encore le jeune Etat soviétique les soutenait-ils…

Mais si l'importance de ces nouvelles mobilisations ne fait guère de doute, le singulier généralement employé pour les décrire est trompeur. « La » société civile est un espace politique dans lequel des associations bénévoles cherchent à modeler les règles de la vie sociale. Mais elles tirent à hue et à dia. Car ce patchwork est fait à la fois de groupes d'experts plus ou moins proches des pouvoirs, d'associations d'hommes d'affaires, d'ONG de développement, de syndicats, d'églises, d'écologistes, de défenseurs des droits de l'homme, d'organisations humanitaires, de mouvements de paix, de fondations philanthropiques, de réseaux de femmes, d'organisations de jeunesse, ou d'associations de consommateurs... Leur nouvelle puissance naît des bouleversements d'un monde où les identités collectives transcendent de plus en plus facilement l'appartenance. Elle leur vient surtout de la carence de gouvernement mondial.

Car la nature a horreur du vide. Et la régulation étatique traditionnelle est devenue insuffisante face à des catastrophes écologiques qu'aucune frontière n'arrête, des flux financiers qu'aucun contrôle des changes ne gouverne plus, des firmes globales qu'aucune fiscalité ne contraint vraiment ou des migrations qu'aucune législation ne décourage totalement. D'innombrables mécanismes interétatiques (Union européenne, Alena, Mercosur, Asean…), supraétatiques (FMI, Banque mondiale, organisations onusiennes) mais aussi infraétatiques (régions, villes, Etats fédérés), et privés (l'Icann pour Internet ou les grands cabinets d'audit pour les normes comptables) ont donc pris le relais. Pour le meilleur et pour le pire.

Le contexte est donc favorable à la montée en puissance des mobilisations internationales de citoyens. Avec en jeu la construction de nouveaux lieux de décision et d'un nouvel échelon de débat démocratique. Les mécanismes nationaux de participation et de représentation citoyenne ne sont, en effet, que de peu d'utilité pour permettre aux populations d'influer sur le cours du monde. En s'efforçant de porter « la voix des sans voix » à l'échelle planétaire, beaucoup d'associations de la société civile tentent de combler ce déficit démocratique. A travers la mobilisation contre le barrage de la Narmada en Inde, elles ont permis, par exemple, de défendre la cause de populations indigènes restées en marge de la démocratie indienne. En obtenant l'abandon du projet d'Accord multilatéral sur l'investissement en 1998, elles ont prouvé leur capacité à s'ériger en contre-pouvoir. En participant à la négociation des conventions sur l'interdiction des mines antipersonnel, le changement climatique ou la biodiversité, en faisant pression pour un programme d'allègement de la dette des pays pauvres ou l'accès aux médicaments essentiels, les associations ont aussi montré qu'elles favorisaient l'expression d'une opinion publique organisée auprès des institutions internationales.

De là à en faire une sorte de vox populi à l'échelle mondiale, il y a un pas à ne pas franchir. Car on ne peut éluder la question de la légitimité : à quel titre les organisations de la « société civile » sont-elles habilitées à exercer une influence sur les aspects politiques de la mondialisation ? Au nom de quoi, tout d'abord ?

Les acteurs qui constituent la « société civile mondiale » n'ont ni le même projet, ni la même organisation, ni la même influence, ni le même type de réponse aux défis de la mondialisation. Certaines organisations participent à la défense de l'ordre du monde, tandis que d'autres sont les instruments de sa contestation. D'un côté, des « conformistes » veulent renforcer les règles existantes : ce sont souvent des associations d'hommes d'affaires, des groupes de réflexion, des fondations qui soutiennent sans complexe le néolibéralisme. De l'autre, des « réformistes » et des « transformistes » se font les défenseurs d'une autre mondialisation, plus ou moins radicalement différente. Les premiers cherchent à améliorer le fonctionnement des institutions existantes, sans toucher pour autant aux structures sociales qui les sous-tendent, comme le proposent beaucoup d'instituts de recherche, d'associations de consommateurs, de militants des droits de l'homme, d'organisations humanitaires, de syndicats. Les seconds entendent transformer l'ordre social dans son ensemble, comme le veulent souvent anarchistes, écologistes purs et durs, féministes et nombre de mouvements religieux. Il n'y a donc pas une pensée unique de la « société civile mondiale ».

Au nom de qui, ensuite ?

Même convaincue de combattre les forts et de servir les faibles, la société civile reflète largement les hiérarchies sociales. Comme les classes moyennes et supérieures sont sur-représentées dans tous les partis politiques, de nombreux dirigeants d'organisations citoyennes sont plus proches des gouvernants que des gouvernés en raison de leur origine sociale et de leur mode de vie. Appartenant à une sorte de jet-set du militantisme, ils ont pour la plupart une éducation universitaire, voyagent comme ils respirent, parlent couramment l'anglais, maîtrisent l'informatique et se meuvent avec aisance dans les réunions internationales. Familiers de la culture dominante, ils en connaissent le discours, ont accès à ses lieux de pouvoir et possèdent ce sens de l'étiquette si précieux dans le tout petit monde de l'élite globale, celle-là même qui le finance généralement.

Aussi radical que soit leur discours, ils sont capables de le faire entendre des pouvoirs. Cette sociologie de leur élite fournit un surcroît de puissance aux mouvements citoyens. Mais elle peut aussi donner lieu à des scènes dignes de la caricature. J'ai assisté jadis à une rencontre entre l'une des figures de proue du mouvement « antimondialisation » et des militants de base en Thaïlande. Et j'ai vu ce leader expliquer à des pêcheurs traditionnels, des paysans sans terre, des marginaux des villes, en anglais – obligeant à une traduction simultanée –, l'ajustement structurel, la conditionnalité imposée aux Etats par le FMI, et les règles de la propriété industrielle. Après quoi il a empoigné son attaché-case et filé prendre un avion, coupant court au débat... Même s'il s'agit d'un exemple extrême, il faut être conscient que ce type de situation existe. Il nous rappelle que les organisations de la société civile ne sont pas intrinsèquement démocratiques. Qu'elles doivent apprendre à être en permanence à l'écoute de leurs membres, à les tenir informés, à leur rendre des comptes. Alors, le décalage sociologique entre représentants et représentés n'aura plus aucune importance. De même que nos élus ne sont pas de faux démocrates sous prétexte qu'ils possèdent des compétences que nous n'avons pas et qu'ils sont plus à l'aise dans les cercles du pouvoir.

Les associations ont mis longtemps à le comprendre, mais elles y sont parvenues. Au milieu des années 90, elles considéraient encore avec suspicion toutes les questions sur leur représentativité démocratique. Et opposaient au chercheur des réponses lapidaires comme « nous ne sommes pas un gouvernement, nous n'avons pas à être représentatifs ». Ou « peu importe que nos procédures soient ou non démocratiques si nos objectifs le sont ». Aujourd'hui, l'immense majorité de leurs dirigeants est parfaitement consciente du problème. Même s'il reste énormément à faire, ceux-là s'efforcent de consulter les populations dont ils prétendent porter les intérêts, développer leur information, leur donner la parole, leur rendre des comptes.

La « société civile mondiale » n'est pas, non plus, intrinsèquement égalitaire. Les organisations citoyennes ne sont pas imperméables aux jeux du pouvoir et de la domination. En témoignent les relations parfois hégémoniques entre les ONG du Nord et celles du Sud. En apportant des fonds aux secondes, les premières s'estiment souvent en droit d'imposer leurs propres priorités à leurs partenaires qui n'en peuvent mais. Là aussi, la « société civile mondiale » change. Il existe de plus en plus d'organisations dirigées par des femmes ou basées au Sud. Et l'on voit se nouer de véritables relations d'égal à égal entre partenaires. A l'image de « l'Alliance sociale de l'hémisphère », une coalition pan-américaine de mouvements sociaux, dont le siège a été installé au Mexique puis au Brésil, qui propose des alternatives à l'Accord de libre-échange des Amériques et organise la plupart de ses manifestations au sud du continent.

Avoir conscience des limites à la vertu de la « société civile mondiale » nous invite donc à la désacraliser, pas à la disqualifier. Car dans un monde qui apparaît à bien des égards moins égalitaire qu'hier, du point de vue des relations entre les sexes, les races, les classes ou les pays, les organisations citoyennes ont plus que jamais un rôle à jouer. Rétrospectivement, en effet, le troisième quart du xxe siècle peut s'analyser comme une divine parenthèse dans la longue histoire de la domination de l'homme blanc bourgeois du Nord. La décolonisation, l'Etat-providence, les politiques de discrimination positive, étaient allés à l'encontre des différentes formes d'inégalités. Depuis, la mondialisation semble avoir refermé la parenthèse, permettant de réaffirmer la domination du capital sur le travail et de l'Ouest sur le reste. Les mouvements sociaux transnationaux peuvent devenir les aiguillons d'une ère plus démocratique, plus équitable, plus humaine. Comme les syndicats l'avaient été au xixe siècle, à l'échelle nationale. En reproduisant ce double mouvement décrit par Karl Polanyi dans La grande transformation : quand le capitalisme dérive au-delà du moralement et socialement supportable, il provoque des mouvements de contestation qui incitent à sa réforme. Voilà peut-être le sens de ce qui se produit sous nos yeux à l'échelle globale.

En témoigne la multitude de propositions que l'on voit aujourd'hui germer en faveur d'une « social-démocratisation » du monde : réflexions sur la gestion des biens publics globaux (voir AI n° 2), sur un contrat social mondial ou sur les programmes de l'Organisation internationale du travail en faveur du « travail décent ». Mises bout à bout, toutes ces idées pourraient constituer le cœur de discours alternatifs au néolibéralisme. Après tout, l'histoire est faite de ces retournements. Le triomphe de l'idéologie libérale était inconcevable dans les années 60. Pourquoi ne pas envisager la négociation d'un contrat social mondial dans les prochaines décennies ? L'imaginer, c'est en tout cas commencer de le réaliser.

Jan Aart Scholte
Contact pour cet article : cchavagneux@alternatives-economiques.fr
(1) Selon l'Union des Associations internationales.

Cet article est extrait du dernier numéro du journal Alternatives Internationales, n° 6 (Janvier – Février 2003). Il ouvre un dossier de 18 pages consacré à « ceux qui inventent un autre monde » avec notamment des articles sur Greenpeace, ATTAC, le rôle international des ONG, un entretien avec Edgar Morin.

Agir ensemble contre le projet de loi sur l'économie numérique

Par Meryem Marzouki - IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire)

« Le retour de l'amendement Bloche, en pire », analysait IRIS en publiant dès le 22 novembre 2002

l'avant-projet de loi sur l'économie numérique. Le gouvernement persiste et signe dans le projet adopté. Ce texte sera examiné par l'Assemblée nationale à partir du 25 février.

Plus de mention de l'injonction judiciaire comme condition nécessaire à la suppression d'un contenu sur Internet. Le fournisseur d'hébergement, en général une société commerciale, devrait en décider lui-même, dès le moment où il aurait eu « connaissance effective » du « caractère illicite » d'un contenu hébergé ou « de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère illicite ». À défaut, il pourrait voir sa responsabilité civile ou pénale engagée.

Plus besoin de procès. L'intermédiaire technique déciderait de ce qui est illégal ou non, sur la base de signalement par des tiers agissant selon leurs intérêts particuliers. Conséquence inéluctable, l'hébergeur agirait en faveur de la partie la plus susceptible de lui nuire dans le rapport de force entre le demandeur et celui qui ne serait même plus le défendeur, puisqu'il n'y aurait plus de droit à la défense.

Quand le juge des référés est mentionné, c'est pour lui conférer le pouvoir de supprimer la liberté de circulation sur le réseau, au moyen d'une injonction de filtrage de l'accès des citoyens par les intermédiaires techniques. En plus de la censure privée d'une expression, le projet de loi introduit l'interdiction judiciaire de l'acte de simple consultation d'un contenu sur Internet.

Voilà un projet qui satisfera certainement ceux qui ont toujours réclamé publiquement ces dispositions : ils sont en effet nombreux ceux à qui les tribunaux n'ont pas donné raison, en première instance ou en appel. Le projet les affranchit enfin de ces « petites formalités », qui sont pourtant le fondement de l'état de droit.

Il ne satisfait pas ceux qui, sur Internet ou ailleurs, défendent les droits de la personne humaine, la démocratie et les libertés. Il ne satisfait pas non plus ceux qui agissent en intermédiaires techniques, et ne veulent ni faire la police, ni rendre la justice, mais simplement se conformer au droit et rendre un service à leurs abonnés dans les meilleures conditions.

Pour qu'Internet ne devienne pas une zone de non droit, IRIS a décidé de se mobiliser contre plusieurs dispositions du projet de loi sur l'économie numérique.

Avec intermédiaires techniques du secteur non marchand et coopératif, organisations de défense des droits de la personne humaine, fédérations syndicales, IRIS lance une pétition, ouverte à la signature des personnes et des collectifs soucieux qu'Internet n'échappe pas au droit commun. Nous vous invitons à signer et à diffuser le plus largement possible le texte de cette pétition.

Par ailleurs, IRIS a décidé d'apporter son soutien aux autres initiatives allant dans le même sens, et a demandé des auditions aux deux rapporteurs du projet de loi, pour leur faire part des préoccupations de l'association et de ses propositions alternatives.

Ces préoccupations concernent la responsabilité des intermédiaires techniques, mais aussi d'autres dispositions, reprises du défunt projet de loi sur la société de l'information, analysées et contestées par IRIS. L'association sera déjà auditionnée le vendredi 7 février par le rapporteur principal du projet, au nom de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Pour plus d'informations, consulter le dossier d'IRIS sur la loi sur l'économie numérique: http://www.iris.sgdg.org/actions/len

Texte de la pétition (ouverte aux signatures individuelles et collectives) : LEN - Pétition pour qu'Internet ne devienne pas une zone de non droit

Une justice privée sur Internet : c'est ce que le gouvernement propose au Parlement d'instaurer avec son projet de loi sur l'économie numérique qui reprend en l'aggravant une tentative avortée en 2000.

L'article 2 du nouveau projet vise à modifier le chapitre VI de la loi sur la liberté de communication qui comprendrait désormais 8 articles (43-7 à 43-14). Les articles 43-8 et 43-9 reprennent en substance les dispositions de l'amendement Bloche invalidées par le Conseil constitutionnel. Ils portent de la même façon atteinte à la liberté d'expression, d'information et de communication, à la présomption d'innocence et au droit à un procès équitable. Ils méconnaissent une fois de plus l'article 34 de la Constitution. L'article 43-12 est totalement superfétatoire. L'autorité judiciaire a exercé à plusieurs reprises les pouvoirs qui lui sont inhérents sans problème d'application, lors d'injonction de suppression d'un contenu hébergé en France. Dans le cas du filtrage d'accès à des contenus hébergés à l'étranger, elle s'est résolue à ne pas les exercer devant les immenses problèmes juridiques et démocratiques qu'aurait suscité leur application.

L'article 3 du projet de loi, modifiant le code de la propriété intellectuelle, est également superfétatoire. Il réaffirme ces mesures dans le cas spécifique d'un contenu portant atteinte au droit d'auteur et aux droits voisins.

Par deux fois déjà, le gouvernement et le Parlement ont tenté de transférer les prérogatives de l'autorité judiciaire pour juger de la légalité des contenus diffusés publiquement sur Internet par les citoyens : à une commission administrative en 1996 (amendement Fillon au projet de loi sur la réglementation des télécommunications) ; à des sociétés commerciales en 2000 (amendement Bloche au projet de loi sur la liberté de communication). Dans les deux cas, le Conseil constitutionnel a invalidé ces dispositions en rappelant gouvernement et Parlement à leurs devoirs.

Les signataires considèrent qu'il n'est pas concevable, dans un pays démocratique, de permettre les atteintes aux droits fondamentaux de citoyens, en préconisant de dissimuler l'objet d'un délit supposé, plutot que d'en identifier les auteurs et de les sanctionner s'il y a lieu. Il n'est pas plus concevable qu'Internet échappe au droit commun et devienne une zone de non droit. C'est pourtant ce qu'instaureraient les dispositions citées des articles 2 et 3 du projet de loi sur l'économie numérique.

En conséquence, les signataires demandent la suppression des articles 43-8, 43-9 et 43-12 introduits par l'article 2 du projet de loi, ainsi que son article 3 ; ils affirment que l'actuel article 43-8 de la loi sur la liberté de communication est pleinement à même de « concilier la liberté de communication d'une part, la protection de la liberté d'autrui et la sauvegarde de l'ordre public d'autre part », obligation du législateur constamment rappelée par le Conseil constitutionnel ; ils notent enfin que les articles 43-10 et 43-11 introduits par l'article 2 du projet de loi viennent pertinemment compléter l'ensemble du dispositif, rendant ainsi la législation française parfaitement conforme aux dispositions de la Directive européenne sur le commerce électronique relatives aux intermédiaires techniques d'hébergement et d'accès.

Cette pétition a été lancée le 5 février avec comme premiers collectifs signataires : IRIS, LDH, Ouvaton, R@S, Union Syndicale G10 Solidaires Plus de 300 personnes et 30 organisations ont déjà signé en 3 jours. Signez vous aussi à: http://www.iris.sgdg.org/actions/len/petition.html

Contact IRIS : iris-contact@iris.sgdg.org - Tel/Fax : 0144749239

OMC, le Round du développement s'annonce stérile

Par Shefali Sharma, IATP, Genève
Traduction. Coorditrad traducteurs bénévoles (*)

LE BOURBIER AGRICOLE

" Le temps est venu de prendre les décisions politiques et opérationnelles requises (…) pour réunir un ensemble de modalités en accord avec le mandat donné par les ministres. En travaillant dans ce but, la règle de base va être que rien n'est accepté si tout n'est pas accepté, sans se soucier du fait qu'il existe des relations entre les zones d'accès au marché, la concurrence à l'export et le soutien de la consommation intérieure et, bien sûr, les négociations menées au Doha Development Agenda " — Staurt Harbinson, président du Groupe de négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans son papier de présentation générale.

Harbinson a posé cette semaine les fondements du 5e congrès à Cancun, dans son document de 89 pages sur les négociations sur l'agriculture. Il essaie d'expliquer sous la forme d'une présentation générale deux années de propositions par pays qui formera la base de " modalités " devant être acceptée en trois mois par 145 membres de l'OMC. En trois mois, des pays avec des économies et des systèmes agricoles entièrement différents tels que les États-Unis, la Bolivie, les Fiji, l'Égypte, l'Inde, la République dominicaine et l'Union européenne doivent trouver un accord sur ces modalités (cibles, termes de référence, conditions) pour définir des engagements légaux et obligatoires dans leurs secteurs agricoles.

Le document comprend deux parties : une présentation générale de 12 pages suivie d'une annexe de 77 pages, qui liste sous la forme d'un tableau toutes les propositions faites à ce jour. Alors que la position de chaque pays est incluse dans l'annexe, le résumé de Harbinson rend évident le fait que l'OMC n'abordera certainement pas le rééquilibrage de l'Accord sur l'agriculture (AA) en vigueur aujourd'hui. Nombre des propositions fondamentales de rééquilibrage ont été regroupées sous la catégorie " Special Safeguards " (sauvegardes spéciales, SS), bien que le SS soit un outil très spécifique, actuellement disponible dans une trentaine de pays, qui traite des flux d'importation. Par exemple, quelques articles novateurs de pays comme les Philippines proposant le droit d'imposer des règles anti-dumping contre les importations subventionnées a disparu à l'intérieur d'une vaste catégorie des SS. D'autres propositions comme un mécanisme de sécurité sur l'alimentation (MSA) a aussi été classé dans une catégorie des SS, bien que les pays qui présentaient ce mécanisme ne le considéraient pas comme une SS mais plutôt comme un mécanisme différent permettant une protection spéciale des moissons pour un grand nombre de pays agricoles en voie de développement.

Le problème, dans ce document, réside dans la façon dont ces propositions sont présentées et le niveau d'importance donné aux propositions défiant directement la structure de l'AA actuel. Une des inquiétudes majeures après la réunion en Uruguay était l'impact négatif de l'AA en matière de sécurité alimentaire et l'inquiétude des agriculteurs des pays en voie de développement, fortement dépendants de l'agriculture quant à leurs revenus. Les discussions récentes à Genève indiquent que les acteurs les plus puissants veulent grouper les inquiétudes sur la sécurité alimentaire au sein des SS plutôt que de s'attaquer au fond du problème qui est la " couverture du produit " (quelles récoltes seraient soumises aux règles de l'AA).

Le texte de Harbinson n'accorde pas assez d'attention à une idée présentée par des Africains, des Antillais et d'autre pays en voie de développement qui proposent une exemption de sanction de l'AA sur la sécurité alimentaire et le développement rural liés aux récoltes. Cette idée est présentée au paragraphe 15 du texte, bien que cela soit une des demandes essentielles d'une portion significative des pays membres.

Une demande antérieure de quelques pays en voie de développement est exprimée dans l'annexe 18 : " Les pays en voie de développement devraient définir une liste des produits agricoles qui seront soumis à d'autres quotas de réduction. " Qualifiée de " liste positive ", cette proposition permettrait aux pays en voie de développement de choisir les récoltes qui seraient soumises aux disciplines de l'AA. Cette proposition n'a reçu aucun écho dans le résumé de Harbinson, probablement parce que lorsqu'elle a été d'abord présentée par quelques pays en voie de développement, elle a été ignorée par les acteurs majeurs durant les réunions officielles. En privé, on a découragé ces pays de poursuivre dans cette voie et de fortes pressions politiques ont été exercées pour ne pas soutenir la " boîte de développement " au sein de laquelle cette proposition a été établie (quoique cette " boîte de développement " soit mentionnée dans le papier d'Harbinson). Depuis, beaucoup de ces mêmes pays ont réduit leurs demandes en proposant une exemption des récoltes dépendantes de la sécurité alimentaire pour protéger au moins quelques récoltes essentielles. Cependant, s'il devait exister un climat politique favorable, beaucoup de ces pays soutiendraient une " liste positive " plutôt que des exemptions. Conformément aux inquiétudes sur la sécurité alimentaire, quelques pays ont même demandé d'augmenter les prix qui étaient précédemment trop bas puisque ces secteurs ont été durement frappés depuis que l'AA est entré en vigueur.

Les consultations actuelles sur les " Sauvegardes spéciales " témoignent de la façon dont les critiques fondamentales de l'AA sont limitées et diluées. Les inquiétudes clés comme la sécurité alimentaire, le développement rural, équilibrant les mécanismes anti-subventions et autres aides fallacieuses, ne doivent pas être regroupées sous la rubrique des SS. Celles-ci doivent permettre aux pays en voie de développement de se protéger des fluctuations de prix des marchandises sur le marché – c'est le but d'une SS. Les pays en voie de développement doivent être protégés des augmentations d'importations qui dévastent leurs marchés intérieurs. C'est le minimum que peut fournir à ses membres un système global de commerce. Un tel mécanisme devrait être étudié comme les autres si l'on veut vraiment parler de " développement ". Des pays comme les membres de l'Union européenne, le Canada et l'Australie exigent que toute " extension " des SS soit limitée à " pas plus d'un produit de base essentiel à la sécurité alimentaire du pays en voie de développement concerné " (projet de débat sur les SS, 10 décembre). C'est un déshonneur complet que de telles propositions puissent être présentées, étant donné que le Mandat de Doha traite en théorie des " besoins en développement, y compris la sécurité alimentaire et le développement rural ". Les États Unis ne reconnaissent même pas que des SS soient nécessaires.

Trois mois est un temps trop court pour que des pays puissent convenir d'éléments extrêmement compliqués de politique agricole qui auront à nouveau des implications sérieuses sur les petits agriculteurs et la sécurité alimentaire dans le monde. De nombreux problèmes existent dans l'AA. Le document d'Harbinson montre clairement que les membres sont loin d'un consensus sur certains des problèmes principaux de l'accord. La proposition la plus récente de la Communauté européenne (CE), non encore approuvée par les États membres, ne fait rien pour changer l'impact déformant de la CE sur le marché mondial. Et actuellement, les États-Unis n'ont rien proposé afin de réduire les propres distorsions qu'ils génèrent sur le marché. Pour les forces politiques à Genève, la question est seulement celle d'un accès plus large des pays du Sud au marché. Toute concession mineure que les acteurs majeurs accorderont aux pays en voie de développement induira une nouvelle hausse des prix. Le test réel sera de voir si les forces politiques, de retour dans leurs capitales, permettront à une autre transaction déplorable en agriculture de voir le jour. De plus, quelles en seront les conséquences sur le " Doha Development Agenda " dans son ensemble, en lien avec les autres négociations ? Par exemple, la CE exigera-t-elle des concessions en matière d'investissement, de concurrence, de subventions gouvernementales et d'ouverture des marchés sans faire aucune concession en matière d'agriculture ?

RIEN N'EST ACCEPTÉ TANT QUE TOUT N'EST PAS ACCEPTÉ : EN AVANT POUR UN DÉBAT STÉRILE SUR LE DÉVELOPPEMENT

L'OMC dispose encore d'environ 7 mois pour préparer son 5e congrès de Cancun. Depuis Doha, le programme de travail de l'OMC a été étiqueté " Doha Development Agenda ". Le Celui-ci doit en principe durer jusqu'à janvier 2005 en accomplissant des devoirs "de développement" dans des secteurs-clés comme l'Agriculture, le Traitement spécial et différentiel, les Voyages et la santé, pour en nommer quelques-uns. Le développement ne semble pas hautement prioritaire en termes d'agriculture, comme nous l'avons vu ci-dessus, mais les autres secteurs semblent être également en danger.

Traitement spécial et différentiel (TSD) pour des partenaires commerciaux inégaux

Toute cette semaine, l'OMC s'est démenée pour alimenter son prétendu " Doha Development Agenda " en essayant d'obtenir un accord minimal sur des mesures spécifiques opérationnelles de TSD, comme exigé par la déclaration ministérielle de Doha et la décision d'exécution de Doha (WT/MIN(01)/DEC/1 et WT/MIN(01)/17). Des délégations se sont réunies tout au long de l'année pour disséquer les dispositions de TSD à travers une série de sessions formelles et informelles nommées " sessions spéciales du Comité commerce et développement ". Malheureusement, alors

que les pays en voie de développement ont présenté plus de 85 sujets devant être pris en considération, dont la majeure partie est proposée par le groupe de l'Afrique, l'OMC parvenait à peine à un accord sur quatre d'entre eux ce vendredi. Frustré par le manque total de volonté politique des pays développés d'admette le bien-fondé des dispositions du TSD pour l'intérêt des pays en voie de développement, le groupe de l'Afrique et la plupart des autres pays en voie de développement ont décidé de clôturer la session vendredi, en insistant sur le fait que si l'accord n'est pas conclu dans des secteurs critiques dès février, alors l'ensemble des propositions de TSD sans modification devra être laissé tel quel jusqu'au congrès de Cancun pour qu'une décision soit prise à leur sujet.

Selon un délégué des pays en voie de développement, “ on a déjà perdu trop de temps avec le traitement spécial et différencié, avec aucun gain substantiel pour les pays en voie de développement. Nous ne pouvons pas continuer à perdre autant de temps après février, étant donné tous les autres sujets à traiter jusqu'à Cancun. ” Le président de la session spéciale, Ransford Smith, de la Jamaïque, avait proposé de progresser en décomposant les diverses dispositions en questions à résoudre immédiatement, à moyen terme et à long terme, en donnant janvier, mars et juillet 2003 comme dates limites possibles. Mais la progression est si faible que la plupart des pays en voie de développement sont peu disposés à jouer le jeu étant donné le peu de retour. À l'origine, la date limite pour le TSD était juillet 2002.

En fait, la majeure partie de cette année a été utilisée à convaincre les pays développés que l'objet du TSD était en fait de discuter des mesures de TSD qui pourraient être rendues opérationnelles. Les pays développés ont insisté sur le fait que ces discussions portent essentiellement sur les réductions à apporter au TSD et qu'il s'agit fondamentalement d'une évaluation du TSD plutôt qu'une renégociation. Les pays développés, naturellement, se disent prêts à poursuivre ces discussions l'année prochaine afin que cela reste d'actualité comme moyen d'échange possible, mais beaucoup de délégations en ont maintenant assez étant donné que les ordres du jour des réunions sont en dehors de leur contrôle depuis Doha.

RIEN À CÉLÉBRER SUR TRIPS & SANTÉ

La saga TRIPS & Santé a continué dans une veine similaire depuis Doha. À Doha, beaucoup d'énergie, de temps et de ressources politiques ont convergé pour que soit signée la déclaration TRIPS & Santé. Dans ses efforts pour émerger de l'ombre de Seattle, la déclaration était LA chose sur laquelle l'OMC pouvait clamer sa victoire. Depuis Doha, les délégations ont dépensé sans compter des heures à disséquer la “ solution expéditive ” proposée aux pays n'ayant pas la capacité de production de médicaments génériques pour les maladies sensibles auxquelles doivent faire face leurs populations (paragraphe 6 de la déclaration).

Les deux derniers mois ont vu un nombre incalculable de brouillons “ définitifs ” sur une telle solution, avec en conséquence des ébauches de plus en plus mauvaises. En fait, le groupe de l'Afrique a quitté ces entretiens il y a deux semaines. Finalement a été accepté le brouillon de lundi, qui contenait toujours des engagements dépassant l'accord TRIPS. Il est composé d'exigences encombrantes et coûteuses et d'engagements TRIPS PLUS. D'autres pays en voie de développement rejetaient pourtant les mesures TRIPS PLUS de protection contre la réexportation de médicaments génériques vers les marchés des pays développés une fois qu'elles sont entrées dans un pays ayant fourni une licence obligatoire selon le paragraphe 6.

Les États-Unis ont rejeté cette ébauche lundi parce que leur industrie pharmaceutique éprouve de fortes “ aigreurs ” quant au large périmètre de la Déclaration sur la Santé en général. Ils ont poussé les États-Unis à renégocier la Déclaration sur la Santé, en particulier le paragraphe 6. Finalement, les compagnies américaines ont prévalu parce qu'aucune “ solution expéditive ” n'a été trouvée en fin de journée vendredi. La Corée avait présenté un document vendredi matin, très probablement en collaboration avec les États-Unis et peut-être la Communauté européenne, pour modifier le brouillon. Cette proposition limitait le périmètre des maladies aux 15 principales maladies “ africaines ”. Cependant, un délégué africain a déclaré que “ les négociations au sujet du paragraphe 6 ne doivent pas porter sur le nombre de maladies, mais sur le traitement des épidémies dans ces pays qui n'ont aucune capacité de production ”. Cette proposition coréenne a été rejetée par la plupart des pays en voie de développement.

Cela signifie que si les entretiens reprennent le 8 janvier comme prévu, le texte entier du paragraphe 6 pourrait être une fois encore réouvert, réduisant à néant toutes les heures passées en réunions. Et une réouverture ne garantit pas que les pays africains et autres seront en meilleure position à la fin du processus…

PROBLÈMES DE MISE EN PLACE

L'autre question clé pour la plupart de pays en voie de développement est la liste des problèmes de mise en place, qui a traîné depuis la réunion en Uruguay. Ces problèmes touchent des secteurs où les pays développés n'ont pas mis en application des accords qu'ils avaient promis de mettre en application, et d'autres secteurs où les déséquilibres sur les accords d'Uruguay persistent en faveur des pays développés. Ces problèmes de mise en place ont été ignorés avant Seattle. Depuis l'échec de Seattle, l'OMC a commencé à organiser des réunions pour résoudre ces problèmes systématiquement et concevoir un mécanisme à travers lequel plus de 100 problèmes gênants de mise en place ont été répartis dans diverses catégories. Finalement, la mise en place est devenue un grand point fédérateur sur le chemin de Doha et à Doha même. Le texte

ministériel a divisé les problèmes de mise en place en deux catégories dans le paragraphe 12 de la déclaration ministérielle de Doha : a) “ là où nous fournissons un mandat de négociation spécifique dans cette déclaration, les questions appropriées de mise en place seront résolues sous ce mandat ”, et b) “ les autres questions de mise en place en suspens devront être résolues en priorité par les instances appropriées de l'OMC, qui devront en référer au Comité de négociations commerciales, établi au paragraphe 46 ci-dessous, vers la fin de 2002 pour agir en conséquence ”. Ainsi, tous les problèmes en suspens, approximativement 33 pris en charge par 9 instances séparées de l'OMC, seraient rapportés au CNC en décembre 2002.

Quand le CNC s'est réuni, tôt en décembre, pour évaluer les progrès obtenus sur ces questions, de fait, rien n'avait progressé, sauf l'accord du SPS. Le Conseil général a également indiqué qu'aucun réel progrès n'avait été accompli sur les questions de mise en place et beaucoup de confusion régnait sur la façon de procéder à la mise en place. Pourtant, selon le point de vue des Like Minded Group of Countries, ces problèmes ont été “ officiellement ” maintenus au long de trois réunions ministérielles et des tractations ont été faites chaque fois pour les maintenir à l'ordre du jour. Il est temps de les résoudre sans conditions.

Sont en jeu pour les pays en voie de développement les problèmes tels que les besoins locaux, qui sont maintenant interdits aux termes de l'accord d'Équilibres (TRIMS, mesures commerciales relatives à l'investissement). Cf. le tiret 40 de la “ compilation des questions en suspens de mise en place soulevées par des membres ” : “ la flexibilité nécessaire pour mettre en place des politiques de développement (prévues pour répondre, entre autres, à des inquiétudes sociales, régionales, économiques et technologiques) qui peut aider à réduire les disparités auxquelles ils font face vis-à-vis des pays développés ” (JOB(O1)/152/Rev.1).

Une tentative faite précédemment par le Brésil et l'Inde pour rapporter ces problèmes jusqu'au CNC via le Council of Goods a été bloquée par des pays tels que le Canada, les États-Unis, la Communauté européenne et d'autres, qui ont prétendu que TRIMS n'avait aucun pouvoir pour changer les termes de l'accord. Les préoccupations de développement de TRIMS sont primordiales quand on analyse les entretiens des groupes de travail sur le commerce et l'investissement, particulièrement lors que les choses s'échauffent à l'approche de Cancun.

Le directeur général Supachai Panitchpakdi, lors de la réunion du CNC en décembre, a donné aux délégations différents choix sur la façon d'aborder les problèmes de mise en place. Les membres pourraient 1) clôturer les discussions tentées dans les filiales, 2) les retravailler de nouveau dans les filiales, 3) les introduire tous dans le CNC où Supachai lui-même présiderait les discussions, 4) le travail pourrait continuer dans les instances de négociation appropriées du CNC ou 5) consulter en allant de l'avant. Finalement, il a été décidé que Supachai consulterait tout en progressant.
La Communauté européenne avait soulevé le fait que les négociations sur les indications géographiques, considérées comme un problème de mise en place, doivent être mises au même plan que tous les autres problèmes de mise en place et que de telles questions doivent être discutées par le CNC. Pendant ce temps, l'Inde avait proposé une solution légèrement différente en suggérant la création de sessions “ dédiées ” du CNC pour aborder toutes les questions de mise en place. Le Brésil a également soutenu cette idée. En ce moment, ces questions de mise en place sont dispersées, mais en les remettant toutes dans le même panier, il y a une meilleure possibilité de définir comment chacune est traitée et avec quels échanges. Ceci est également controversé parce que beaucoup de pays en voie de développement ont le sentiment qu'ils ont déjà fait suffisamment de concessions dans la mise en place et qu'ils ne devraient pas être forcés de nouveau à les négocier. D'autres pays en voie de développement affirment qu'il y aura des tractations concernant la mise en place quelle que soit la façon dont on les traite, et qu'aussi il vaut mieux les placer sous l'égide du CNC où il serait possible d'obtenir des pays développés qu'ils fassent des concessions. Élever les problèmes de mise en place au niveau du CNC n'est pas accepté par les États-Unis, l'Australie, le Canada et quelques autres pays latino-américains.

En bref, trop de tractations ont déjà eu lieu dans le “ jeu ” menant à Cancun, créant de réelles confusions et tensions parmi les membres. Il est évident est que le “ développement ” se perd en cours de route. Il n'y a aucune résolution concernant la mise en place, alors que ces problèmes devaient être en grande partie résolus vers la fin de 2002 — encore un autre point à l'ordre du jour pour Cancun.

CANCUN SERA-T-IL UN REMAKE DE DOHA? PAS DE PROGRÈS EN INTERNE SUR LA TRANSPARENCE

En conclusion, tous les principaux domaines de négociation sont dans l'impasse — celle de la prise de décision à l'OMC. La présidence du Conseil général a tenu des consultations sur trois soumissions des États membres qui ont abordé ce problème de transparence et espéré arracher au Conseil général un consensus sur son texte en décembre. Aucun consensus n'a été atteint. Les quatre critiques principales du processus de Doha, en tâchant de créer des règles plus transparentes et plus responsables dans la prise de décision à l'OMC, demeurent toujours non résolues.

1. Les procédures sur la façon dont les dernières 24 heures de la réunion ministérielle de l'OMC devraient être gérées. L'année dernière, l'OMC a prolongé la réunion d'un jour sans avertissement ou procédure. La moitié des membres étaient déjà partis avant que la déclaration ministérielle de Doha soit signée. Beaucoup

de pays sont outrés par cet état de fait et requièrent une procédure pour de telles actions.

2. Le choix des médiateurs de la réunion ministérielle. À nouveau, beaucoup de membres estiment que les médiateurs sont choisis sans procédure définie et qu'une telle procédure, incluant le choix des groupes de travail pour la réunion ministérielle, devrait être décidée à Genève via un processus ouvert avant d'arriver à la réunion ministérielle.

3. L'ébauche du texte devrait clairement présenter les positions divergentes. C'est un point controversé parce que le texte " non entre parenthèses " à Doha a brouillé beaucoup de questions des pays en voie de développement et endormi les représentants.

4. Il n'y a encore aucun accord sur la façon dont les petites consultations de groupe doivent se tenir lors de la réunion ministérielle elle-même, afin que peu de pays prennent des décisions derrière des portes fermées. Comment le Comité dans son ensemble, présent aux réunions ministérielles, peut-il concrètement être introduit dans un processus décisionnel au lieu de tamponner des décisions prises par quelques pays puissants dans une arrière-salle ?

Toutes ces questions sont réfutées par les principaux pays développés et quelques pays latino-américains qui indiquent qu'il n'y a pas de façon " pratique " pour traiter avec 145 États membres et que la flexibilité est la seule façon d'atteindre des résultats à l'OMC.

La question fondamentale ici est de savoir si l'OMC a seulement besoin de résultats, ou plutôt de résultats démocratiques et responsables. Cela peut signifier que l'OMC doit redéfinir le processus ministériel en entier en imitant l'ONU afin de ne pas avoir des réunions ministérielles extrêmement coûteuses tous les deux ans. Actuellement, il n'y a aucun consensus sur aucun de ces problèmes et les consultations continueront en 2003. Il est peu probable qu'il y aura des procédures constructives mises en place avant Cancun. Étant donné que les pays développés insistent toujours sur la " flexibilité " à l'OMC, les questions importantes de développement en préparation de Cancun pourraient être sans importance comparées aux intérêts commerciaux des membres les plus puissants de l'OMC, qui contrôlent largement les résultats de l'OMC. Insister sur la flexibilité sans explorer réellement diverses règles et procédures continuera à laisser la touche les membres plus faibles de l'OMC.

CONSEIL GENERAL

TRANSPARENCE INTERNE ET PARTICIPATION EFFICACE DES MEMBRES DANS LE PROCESSUS PRÉPARATOIRE À GENÈVE ET ORGANISATION DES CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES

Déclaration du président du Conseil général

Sur la base des trois soumissions sur cette question par des États membres, ainsi que des discussions lors des sessions du Conseil général de mai et juillet et aux consultations informelles du 24 octobre, le président soumet à considération le rapport suivant sur la transparence interne et la participation efficace des membres dans le processus préparatoire de Genève et l'organisation des conférences ministérielles. On devrait noter que ce n'est pas un texte entièrement négocié. Le président souhaite souligner que les principes et les pratiques décrites dans ce rapport ne remplacent pas ou n'annulent pas nos pratiques améliorées établies dans la poursuite d'une augmentation de transparence et de participation dans l'OMC.

I. Principes et pratiques existantes

Les principes et les pratiques présentées à la section B du document TN/C/1 devraient guider le travail du CNC et les instances de négociation. Ces principes et pratiques font énormément appel au travail effectué sur la transparence interne et la participation efficace des membres depuis 2000, et stipulent que des négociations seront conduites d'une façon transparente pour faciliter la participation de tous, et tiennent compte en particulier des contraintes de plus petites délégations en couvrant un grand nombre de réunions. En outre, les principes et les pratiques soulignent que les présidents devraient assurer l'impartialité, la transparence et la participation à la prise de décision et aux processus consultatifs. Dans leurs rapports réguliers de surveillance des instances, les présidents sont également chargés de refléter des zones de consensus aussi bien que les positions divergentes sur des questions. En conclusion, le document TN/C/1 invite également le Secrétariat à continuer à prendre toutes les mesures possibles pour assurer la diffusion prompte et efficace d'information, en particulier auprès des missions non résidentes et plus petites.

II. Le processus préparatoire aux Conférences ministérielles

Le processus préparatoire doit être conduit sous l'autorité du Conseil général.
Les consultations informelles en tant qu'élément de ce processus devraient être transparentes et participatives. En complément aux réunions ouvertes, de plus petites consultations peuvent également avoir lieu, faisant participer différents membres ou groupes de membres. Pour que de telles consultations contribuent à l'accomplissement d'un consensus durable, les directives suivantes devraient être réaffirmées :
- Les membres doivent être informés à l'avance de telles consultations,
- Les membres ayant un intérêt pour un problème spécifique à l'étude doivent avoir l'opportunité de faire connaître leurs vues,
- L'hypothèse qu'un membre peut représenter n'importe quel autre membre, sauf accord de ce dernier, ne doit pas être faite,

- Les résultats de telles consultations doivent être promptement rapportés à tous les membres pour être pris en considération.

Des réunions du Conseil général devraient être tenues à intervalles réguliers durant tout ce processus, incluant si approprié des hauts fonctionnaires, pour examiner les progrès sur les travaux préparatoires. En tenant compte de la difficulté qu'ont les délégations non basées à Genève à participer à ces réunions, tout effort devrait être fait pour prévoir une réunion formelle du Conseil général aux environs de la semaine de Genève.

Les délégations doivent avoir suffisant de temps pour étudier les documents.

Les travaux sur les brouillons des déclarations devraient être avancés à leur maximum dans le processus préparatoire, de sorte que les ministres soient en mesure de se concentrer sur des questions politiques en suspens. Le langage des brouillons sur les déclarations ministérielles devrait être clair et non ambigu.

III. Conférences ministérielles

L'organisation du processus préparatoire, tout comme la conférence ministérielle elle-même, devrait tenir compte des questions spécifiques et uniques présentes à chaque conférence. La présidence de la conférence ministérielle devrait donc être pourvue d'un volant adéquat de flexibilité lors de l'élaboration du consensus. Elle devrait en être avisée et respecter les meilleures pratiques appliquées à ce processus et les éléments présentés dans ce rapport.

Des conférences ministérielles devraient être organisées de façon à faciliter le travail des ministres en donnant des conseils politiques et en prenant des décisions.

Les membres reconnaissent la valeur de la participation des hauts fonctionnaires basés dans la capitale. En conséquence, et vu la nature et les conditions spécifiques de chaque conférence ministérielle, une sérieuse attention devrait être accordée à la tenue des réunions de hauts fonctionnaires précédant immédiatement la conférence ministérielle.

Un Comité global devrait être établi aux conférences ministérielles. Ce Comité devrait être le forum principal pour l'élaboration de consensus. Il devrait s'assurer que tous les membres ont la même chance d'exprimer leurs opinions.

Au besoin, un travail spécifique par des groupes de travail est une manière efficace pour construire le consensus et accélérer la résolution de problèmes en suspens. Tenant compte des progrès accomplis dans le processus préparatoire, le nombre, la structure et le couple présidents/médiateurs pour de tels groupes de travail devraient être annoncés à l'avance dans l'intérêt de la transparence et pour aider les ministres et leurs délégations dans leurs préparations.

Les consultations devant être tenues par les présidents et les médiateurs devraient être annoncées lors des réunions ouvertes du Comité global. Présidents et médiateurs devraient rapporter périodiquement et rapidement l'avancement de leurs travaux au Comité global d'une façon indépendante.

En organisant cela et d'autres consultations, les présidents et les médiateurs devraient rechercher la meilleure coordination possible pour faciliter la participation de toutes les délégations.

Le droit des membres à désigner leurs représentants aux réunions est entièrement reconnu. Les chefs des délégations ont le pouvoir de mandater des fonctionnaires à parler en leur nom.

Suffisamment de temps doit être réservé chaque jour lors de la conférence ministérielle pour permettre aux délégations de se coordonner entre elles.

Une prolongation de conférence ministérielle ne peut avoir lieu qu'en des circonstances exceptionnelles.

Je crois que, par l'approbation de ces principes et pratiques, les membres établissent une base de convergence sur laquelle des améliorations futures devraient continuer à être apportées, en tenant compte des avis qui ont été exprimés lors de discussions en cours. Construisant comme ils font dessus après des décisions, ils contribuent à une plus grande transparence et participation dans notre travail et soulignent l'engagement collectif des membres à maintenir cet important effort.

Contact pour cet article : ssharma@iatp.org

AGCS Un nouveau Seattle

Par Claudio Jampaglia. ATTAC Italia

D'ici au 10 janvier, la société civile européenne est appelée à s'exprimer sur les demandes de libéralisation des services qui ont été adressées à l'Union européenne par les autres Etats Membres de l'OMC. Depuis le 12 novembre, en fait, il existe sur le site Internet de l'Union un document dans lequel on feint de résoudre un très important problème de démocratie « substantielle » (* NDT : on appelle ainsi l'idéal de démocratie qui voit sa caractéristique essentielle non pas dans les procédures démocratiques mais dans un principe supposé d'égalité entre les citoyens). Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Depuis deux ans, comme prévu à la naissance de l'OMC en 1994, a été lancée la négociation appelée AGCS (Accord Général sur le commerce des services), GATS en anglais, qui a pour but de libéraliser les

marchés des services à travers un processus de négociations entre les Etats membres de l'OMC.

Il s'agit de la plus ample libéralisation économique de toute l'histoire. Les 160 secteurs économiques dits de services représentent un tiers du commerce mondial (1340 milliards de dollars de chiffre d'affaires, en 1999) et incluent des secteurs stratégiques sur les plans commercial et technologique, comme les télécommunications et l'énergie, la santé et l'instruction, la recherche et les transports, les services bancaires ; etc.. N'en sont exclus que les services « fournis dans l'exercice des pouvoirs régaliens » , tels que l'armée, la justice ou les banques centrales.

Les négociations, prévues en trois phases, ont commencé en 2000.

L'OMC a tout d'abord défini en interne, au sein du Conseil des services de Genève, la procédure à soumettre aux Etats puis, en mars 2001, a communiqué aux gouvernements les lignes directrices et le programme des travaux à venir.

Dans la deuxième phase, chaque Etat membre de l'OMC doit :
- d'une part identifier les « objectifs commerciaux offensifs » et les « pays cibles » (c'est-à-dire les secteurs et les pays auxquels sont demandés des listes de libéralisation par secteur, ainsi que des changements législatifs visant à réduire les barrières et limitations commerciales),
- et d'autre part délimiter simultanément ses propres « intérêts défensifs » en présentant aux autres gouvernements « une photographie » de la réglementation applicable à ses services locaux.

Dans la troisième phase, chaque gouvernement, après avoir étudié les demandes qui lui ont été adressées par les autres Etats membres de l'OMC, présente ses propres offres de libéralisation de services. Tout cela doit faire l'objet d'une synthèse à la conférence ministérielle des pays de l'OMC à Cancun (Mexique) qui se tiendra du 10 au 14 septembre 2003 et devra déboucher sur un accord final en 2004.

Cette procédure complexe se développe actuellement pas à pas. Sans publicité ni débats publics. Par ailleurs, d'autres thèmes menacent déjà la fragile Union européenne, aux prises avec la reprise de l'inflation et le ralentissement de la croissance en dépit ou à cause de l'euro. La Commission européenne du 12 novembre dernier demande à « la société civile » de s'exprimer avant le 10 janvier sur les demandes sectorielles de libéralisation qui leur sont parvenues (vous pouvez consulter sur ce point : http://europa.eu.int/comm/trade/services/pr121102_en.htm).

Il est dommage que la quantité et la qualité d'information laissent beaucoup à désirer (rien n'est dit, par exemple, sur les 109 demandes adressées par l'Union européenne aux autres pays), mais surtout la Commission prouve concrètement qu'elle considère comme une formalité l'invitation à s'exprimer faite à la société civile, en prévoyant l'annonce de la première offre d'ouverture faite aux autres pays membres de l'OMC pour le 17 janvier (seulement une semaine après).

De toute évidence, la « consultation » est une farce, parce que, comme dans chaque dispositif de l'OMC, les choix économiques et politiques qu'ils impliquent sont l'objet de discussions entre les institutions, les gouvernements et les groupes de pression industriels et financiers des multinationales. Mais il n'est pas question de se fier à la société civile ni à plus forte raison aux citoyens ! Il est clair qu'est encore brûlante la déconfiture de 1998 de l'Accord Multilatéral sur les Investissements (le tristement célèbre AMI), qui a échoué grâce à la mobilisation internationale d'associations et de citoyens. Ceux-ci ont révélé comment les gouvernements de l'OCDE étaient en train de sacrifier la protection de l'environnement et la sécurité sociale à la liberté d'investir quel qu'en soit le prix. Les choses ont mal tourné pour eux, et le projet d'accord a dû être retiré sous la pression des mouvements « anti-libre échange » ; de la même façon a échoué, l'année suivante à Seattle, la conférence au sommet de l'OMC qui avançait à nouveau le même genre de propositions. Depuis lors, l'OMC fait profil bas, du sommet « blindé » et isolé de Doha au Qatar en décembre 2001 aux négociations quasi secrètes sur la réintégration des accords de l'AMI à l'intérieur de l'AGCS.

La stratégie de communication change, mais certes pas sa substance. On ne peut plus dire aujourd'hui que le libéralisme ait apporté et promette encore la croissance, le développement et des droits humains sur l'ensemble de la planète, soit à cause de la conjoncture et de la guerre, soit à cause du risque d'être facilement démenti. Mais on continue d'agir de la même façon. En avril 2002, déjà , le Ministère italien des activités productives invitait la FITA (Fédération italienne des industries et des services professionnels et du tertaire avancé) « à participer aux groupes de travail du Ministère en vue de définir les demandes par pays dans le secteur des services », dans le cadre du processus de l'AGCS, ce qui incluait « des rendez-vous avec les divers secteurs intéressés ». Les entreprises ont donc participé à la définition des objectifs de l'AGCS ; il est évident que ce sont elles qui déterminent et font le marché. Au niveau mondial, sur les 100 premières multinationales, 64 s'occupent de services. On comprend qu'elles veuillent démanteler toutes les barrières limitant les investissements et aux les activités productives, en incluant dans cette conception les lois sociales, syndicales ou de protection de l'environnement. On comprend un peu moins pourquoi les politiciens et les gouvernements soutiennent cette négociation technique sans discussion de fond sur ce que signifie vraiment, par exemple, la libéralisation du secteur de la production et de la distribution d'eau pour

la qualité de la vie et le pouvoir d'achat des citoyens . Et pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit : ouvrir aux entreprises dans des conditions de parfaite égalité concurrentielle et sans limite ou barrières nationales des secteurs d'importance fondamentale pour la vie des citoyens. Le négociateur de l'UE dans ce secteur, Michel Servoz, a admis lui-même la nécessité d'« obliger à brève échéance les Etats à admettre, sur leur territoire, tous les fournisseurs de services , dans tous les domaines.(..). La santé et l'instruction, en particulier, sont mûres pour la libéralisation ».

Dommage que cela signifie par exemple dans la santé, à travers la généralisation du système d'assurance comme dans le modèle américain, « un effet « d'écrémage » qui laissera aux organismes publics les seuls patients pauvres ou à haut risque », ainsi que l'admet l'OMC lui-même.

De fait, libéralisation signifie la privatisation des services et des droits sociaux concernant des biens et services déterminants pour la justice sociale et l'égalité entre les citoyens. Un coup mortel à l'Europe des démocraties sociales, cassée par la merchandisation des droits et des services publics. Est-il possible que personne ne dise rien ? Les partis, les groupes parlementaires européens et nationaux, les syndicats ou le président Prodi, présenté par le centre gauche comme le rempart du réformisme social-démocrate européen ?

Et cependant, dans la dernière session des négociations de l'AGCS, l'UE avait posé une condition fondamentale : « dans tous les Etats membres de l'UE les services qui appartiennent à la sphère des services d'intérêt public au niveau national ou local peuvent être soumis au monopole d'Etat ou à des droits exclusifs concédés à des opérateurs privés ». De fait, cela excluait les services publics de l'AGCS. Et comment peut-on alors concilier cela avec les affirmations des négociateurs, les avis du commissaire européen au commerce, le français Pascal Lamy, les demandes de libéralisation de la part des autres pays et la nécessaire réciprocité avec celles formulées par l'UE ?

Le gateau est bien trop gros. Le pouvoir financier et politique des lobbies des services est-il si fort pour empêcher un débat et une confrontation publique ? L'impression est que la population européenne (et l'Angleterre en est un bon exemple) est très sceptique sur le rôle de régulateur social du marché, et a expérimenté à ses dépens les coûts (économiques et sociaux) des privatisations. Les 45 millions d'américains sans couverture sociale sont un avertissement clair de ce que signifient des services non plus sociaux mais commerciaux, dont l'offre est régulée principalement (voire uniquement) par les critères de rentabilité d'entreprises privées.

Le monde n'est pas une marchandise, clament souvent dans le désert, depuis plusieurs années, les mouvements qui démasquent le rôle des institutions illégitimes comme l'OMC, et demandent à haute voix des processsus transparents, des choix démocratiques et la suprématie des droits humains, sociaux, syndicaux et environnementaux en opposition à la logique du marché et des intérêts commerciaux.

Comme pour l'AMI ou pour Seattle il incombera ensuite aux mouvements , aux associations et aux mobilisations de base d'informer et de se battre pour la globalisation des droits et non de l'exclusion. La crédibilité et la force du mouvement antilibéral se sont véritablement construites sur ces thèmes, et il est étrange que tant de gens continuent de feindre de ne pas s'en apercevoir. Sommes-nous des citoyens européens ou des usagers, des consommateurs, des actionnaires, des clients, des marchandises ?

Contact pour cet article : jampa@attac.org

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Semaine 12-02-2003 >> 19-02-2003

http://attac.org/rdv/index.html

12/02

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Linz + Wien + Graz
BELGIQUE-BELGIE : http://wb.attac.be/modules.php?op=modload&name=Calendrier&file=index
Bruxelles
DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Blagards Plads
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Metz + Vendome + Nantes + Aix en Provence + Grenoble + Marseille 01
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Blindern

13/02

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Wien + Dornbirn
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Vantaa + Tammisaari + Helsinki
SUISSE-SCHWEIZ : http://www.suisse.attac.org/rubrique.php3?id_rubrique=6
Neuchatel

14/02

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Wien
BELGIQUE-BELGIE : http://wb.attac.be/modules.php?op=modload&name=Calendrier&file=index
Bruxelles
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Arras + La Roche sur Yon

15/02

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Bregenz + Wien + Bahnhoff Reutte
BELGIQUE-BELGIE : http://wb.attac.be/modules.php?op=modload&name=Calendrier&file=index
Bruxelles
DEUTSCHLAND : http://www.attac-netzwerk.de/termine/index.php
Berlin
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Paris + Florac + Mende + Lyon + Cergy Pontoise +
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo
SUISSE-SCHWEIZ : http://www.suisse.attac.org/rubrique.php3?id_rubrique=6
Berne
SVERIGE : http://www.attac.nu/nyportal/kalendarium.php
Stockholm

16/02

DEUTSCHLAND : http://www.attac-netzwerk.de/termine/index.php
Berlin
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Marly
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo

17/02
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Bregenz + Innsbruck
BELGIQUE-BELGIE : http://wb.attac.be/modules.php?op=modload&name=Calendrier&file=index
Liege
DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Arhus
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
La Rochelle + Chateaubriant

18/02
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Bregenz + Stock
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Paris + St Brieuc + Montlucon + Metz + Epinal + Lyon + Saint Nazaire
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo
SUISSE-SCHWEIZ : http://www.suisse.attac.org/rubrique.php3?id_rubrique=6
Lausanne

19/02
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Paris + Grenoble + Paris 10
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Jarvenpaa